

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)
7, rue Guy Môquet Bât i BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 – Fax : 01 49 58 35 33
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398-CP 0914S05392- Directeur de la publication : Daniel STEINMETZ
– Imprimé par nos soins – Périodicité : Bimestriel

Edito

L'emploi scientifique est l'investissement d'avenir par excellence

Le 11 juin 2014, le Comité National de la Recherche Scientifique s'est réuni en session plénière. Cet évènement exceptionnel qui a rassemblé 600 personnes marque le début de ce qui devra être une mobilisation massive pour se battre contre la précarité et imposer au gouvernement une autre politique que celle de l'austérité. Comme beaucoup d'autres secteurs de la fonction publique, les hôpitaux, la culture etc., nous souffrons, au-delà de ce qui est imaginable, des conséquences de plusieurs années de diète budgétaire et de choix qui nient les besoins des laboratoires et des services. Le premier bilan social des universités a été publié par le ministère ce printemps. 32 000 Biatos sont en CDD dans les universités et à ceux-ci s'ajoutent 14 000 précaires sur des fonctions d'enseignement et près de 100 000 intervenants qui font des cours en vacation. La situation dans les organismes de recherche est tout aussi catastrophique. 13 000 CDD défilent au CNRS chaque année, ce qui représente 8 000 Equivalents temps plein. La situation est identique à l'INSERM, à l'INRIA

etc. En dehors des doctorants, plus de 70 000 personnes en situation d'emploi précaire assurent le fonctionnement des universités et des organismes de recherche.

Dans ce contexte, le choix de faire encore et toujours plus de cadeaux aux entreprises, avec les réductions de charges sociales prévues par le pacte de responsabilité qui s'ajoutent au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi, (CICE), au Crédit d'Impôt Recherche, (CIR), et à tous les autres cadeaux fiscaux vont se payer par 50 milliards d'annulation budgétaire dans les trois années qui viennent. Avec le gel du point d'indice, la baisse des investissements des collectivités locales, le démantèlement des services publics, c'est une

récession de 0,7% du PIB qui est déjà prévue par Bercy. La loi de finances rectificative pour 2014, votée fin juin, prévoit l'annulation immédiate de 397 M€ en crédits de paiement sur le budget de la Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur. Mais d'ici 2017, c'est 1,6 milliards d'économies supplémentaires qui devront être faites



selon l'annonce de la secrétaire d'Etat G. Fioraso, uniquement pour compenser le GVT, l'augmentation annoncée des bourses étudiantes et les maigres titularisations Sauvadet. L'Etat s'est massivement endetté pour les banques, mais il refuse tout effort budgétaire pour la recherche. Les conséquences en termes de désintérêt des jeunes pour la science risquent d'être catastrophiques.

Pourtant, des solutions existent. Le Crédit Impôt Recherche nous coûte près de 6,5 milliards en 2014. Il représente l'une des plus grosses niches fiscales. En cinq ans, le CIR est passé à 0,3% du PIB, loin devant toutes les aides à la recherche des entreprises dans les pays de l'OCDE. Les abus sont manifestes. Sanofi, qui engrange 130 millions de CIR chaque année, n'a embauché que 9 personnes dont un seul scientifique dans ses centres de recherche en 2013. En utilisant un seul milliard sur les 6,5 milliards du CIR, l'ensemble des précaires sur fonction pérenne peut être titularisé. Malgré cela, le gouvernement continue de refuser tous les amendements à la loi de finance qui pourraient limiter les abus du CIR.

Dans ce contexte, le gouvernement continue à vouloir mettre en œuvre de façon accélérée les COMUE prévues dans la loi Fioraso. Dans tous les EPST, les

comités techniques ont refusé l'adhésion des organismes aux COMUE. Ces regroupements régionaux des universités et des organismes vont créer des monstres administratifs où le pouvoir sera concentré en quelques mains. Ce sont les COMUE qui vont gérer l'ensemble des dotations budgétaires des universités locales, ainsi l'arbitrage sera renvoyé au niveau local, masquant le désengagement de l'Etat. Dans ces conditions, on ne peut plus parler de démocratie, ni même de consultation des laboratoires dont l'avis a été totalement ignoré dans le montage des projets de COMUE. L'Etat simplifie ainsi son travail de pilotage, dont une partie sera renvoyée aux régions. Les objectifs affichés sont clairs : donner plus de poids au patronat dans le choix des formations et des recherches.

Dès le mois de septembre, il faudra relancer le débat avec nos collègues pour continuer la bataille de l'emploi. Le débat sera porté sur la place publique, il faudra interpeller les responsables politiques locaux. La bataille sera nationale, mais elle devra partir de chaque laboratoire.

Daniel Steinmetz

Edito

L'emploi scientifique est l'investissement d'avenir par excellence	1-2
Réunion plénière du comité national de la recherche scientifique Paris, 11 juin 2014	3-4
La R&D ou la rémunération du capital ?	4-5
Rémunérer le capital au lieu de développer la R&D : Exemple de Pfizer et de Sanofi	6-7
La restructuration de l'ESR	7-10
Encart : hommages	
« La montagne a accouché d'une souris » : l'Arlésienne du décret du Haut conseil d'Évaluation de la Recherche Scientifique (HCERES) : billet de (mauvaise) humeur	11-12
Non à la création de l'Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France (IAVF) !	12-13
« L'Université privée Pessoa Toulon : entre business, procédures et irrationnel – Clap de fin ? »	13-15

Tribunes libres

Transition énergétique : mais quoi faire ?	15-16
« La compétition mondiale a favorisé la précarité et les premières victimes en sont... les femmes »	17
Continuité syndicale	18

International

Hors des frontières de la France	19-20
----------------------------------	-------



Réunion plénière du comité national de la recherche scientifique Paris, 11 juin 2014¹

C'est un événement exceptionnel qui s'est tenu ce 11 juin 2014 rue des Saints-Pères : la réunion plénière du comité national (CoNRS) sur le thème de l'emploi scientifique en France.

Exceptionnel par sa rareté d'abord. Depuis qu'il existe, c'est-à-dire depuis 70 ans, ce n'est que la sixième fois que le CoNRS se réunit en plénière. Comme la plupart des fois précédentes, c'est à la demande de la majorité de ses sections et Conseils Scientifiques d'Instituts (CSI), à l'impulsion du Conseil Scientifique (CS) du CNRS. S'il en était besoin, ceci démontre de façon encore plus aiguë la gravité de la situation de l'emploi scientifique.

Exceptionnel par l'affluence et par la représentativité. 600 personnes représentant la totalité des personnels de la recherche du CNRS, une part très importante de la recherche universitaire et des membres de la recherche industrielle et de la recherche dans les autres organismes.

Exceptionnel par le contenu enfin, car le texte qui en est sorti interpelle solennellement les pouvoirs publics en prenant l'opinion publique pour témoin. C'est l'avenir de la recherche scientifique qui est en jeu pour les 30 ans à venir.

Les travaux du comité national ont mis en évidence de façon très claire :

- que le recrutement statutaire s'effondre actuellement et que les jeunes qui sont aujourd'hui dans les premiers cycles de l'enseignement supérieur vont se détourner de la recherche, c'est pourquoi il est urgent d'inverser la tendance et de donner un signal positif.
- que la situation du secteur est marquée par un développement extrême de la précarité. Si des mesures radicales de réduction de celle-ci ne sont pas prises, c'est toute la génération qui fait actuellement la recherche qui va être sacrifiée.
- que cette situation résulte de choix politiques, d'une idéologie de réduction de la fonction publique et de domination des appels à projets, non d'une quelconque fatalité liée à la « crise » économique.
- qu'il existe des moyens de financer les dizaines de milliers d'emplois de titulaires dont nous avons besoin en réorientant l'argent des appels à projet et en remettant en cause le cadeau fiscal que constitue le Crédit Impôt Recherche (CIR).
- qu'en même temps les entreprises doivent prendre leurs responsabilités et créer elles aussi de l'emploi pour les docteurs.

Les présentations du comité d'organisation (Alain Trautmann, Renée Ventura, du CS CNRS et Sophie Duchesne du CSI INSHS) avaient résumé l'état de nos réflexions antérieures, issues de la décision du CS du CNRS de mettre en exergue de façon forte la question de l'emploi scientifique et de proposer au CoNRS de s'en saisir.

Au cours de la première table ronde, la présentation d'une collègue précaire avait tout de suite donné le ton de la journée. Les statistiques sur les recrutements dans les universités, présentées par Dominique Faudot, présidente de la conférence des sections du conseil national des universités (CPCNU), avaient permis de bien camper la réflexion pour l'ensemble de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR).

Lors de la seconde table ronde, Jesús Ricote, représentant du Consejo nacional de investigaciones científicas espagnol, a fait blêmir la salle en montrant comment la politique de non recrutement de fonctionnaires dans la recherche, à l'œuvre dans son pays comme dans bien d'autres autour de nous en Europe, conduisait à un vieillissement terrifiant de la population des chercheurs. Ensuite, Josiane Tack, élue SNTRS au Conseil d'Administration du CNRS, a montré combien la politique de l'emploi dans l'ESR et la précarité, liées à la RGPP et aujourd'hui à la MAP (Modernisation de l'Action Publique), est terrible aussi pour les IT. L'économiste Henri

¹ Nous publierons dans notre prochain numéro un dossier complet sur cette plénière, avec les interventions de Thierry Bodin et de Josiane Tack.

Sterdyniak a ensuite apporté les preuves que les suppressions de postes de fonctionnaires, axe essentiel des politiques d'austérité budgétaire sur les dépenses de l'État, ne pouvaient servir à réduire les déficits, mais étaient là pour dégager le terrain à l'activité du privé. Bref qu'il n'y a pas de fatalité à cette politique.

Mais ce sont surtout les multiples interventions des membres des sections, des CSI, et du CS, dont un très grand nombre d'élu-e-s SNTRS, qui ont permis d'affiner l'analyse et de donner toute sa force au texte final voté, bien plus offensif que le projet initial du comité d'organisation. Les interventions de Thierry Bodin de la CGT SANOFI et de Daniel Steinmetz ont également été fortement remarquées : ils ont dénoncé les choix libéraux du gouvernement et le comportement des grands groupes au service desquels il s'est mis.

La dernière partie de la réunion a évoqué les pistes d'actions. Les conclusions sont présentées sur le site du comité national : http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/odj/autres/2014/Propositions_emploi_scientifique_CN_adoptees.pdf.

La discussion a porté sur ce que pouvait faire le comité national en tant que tel. Les diverses modalités d'une suspension, à l'automne, de certaines de ses activités qui pourraient avoir un effet sur l'augmentation du nombre des postes sont mises en débat dans les sections. Cette discussion a surtout envisagé les mobilisations qui doivent se poursuivre et s'intensifier, tant avant les vacances, que, surtout, à la rentrée, « afin d'obtenir du gouvernement un plan pluriannuel ambitieux d'emploi scientifique statutaire. Pour résorber la précarité et redonner aux jeunes l'envie de faire de la recherche, ce sont des milliers de postes d'enseignants-chercheurs, de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens dont nous avons besoin, dès demain ».

Voilà pourquoi pour nous, syndicalistes, dans nos laboratoires et services, c'est le texte lui-même du CoNRS et les débats qui l'ont accompagné qui doivent être utilisés comme élément déclencheur d'un vaste mouvement pour l'emploi de titulaire dans l'ESR. C'est cela l'alternative face à un durable déclin.

François Bonnarel

La R&D ou la rémunération du capital ?

« La France est insuffisamment armée sur le plan de la recherche technologique » a regretté Madame Fioraso, Secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et la Recherche, le 22 mai, à l'occasion du Forum « Science, Recherche et Société ». Le lendemain, à l'occasion du colloque de la CPU sur « les universités et l'innovation » elle récidivait : « Nous avons perdu 750 000 emplois industriels en dix ans en France. Notre appareil productif a fondu faute d'innovation et de compétitivité ». Mais à quoi ont donc servi la loi sur l'Innovation et la recherche de 1999 du Ministre Allègre, la loi programme du Pacte pour la Recherche de 2006, ainsi que le Crédit Impôt Recherche (CIR) dont le montant de 6 milliards d'euros est équivalent à 2 fois le budget du CNRS ? La loi de 1999 qui fut à l'origine des start-up dans les laboratoires publics avait pour objet de « favoriser le transfert de technologies de la recherche publique vers le secteur économique et la création d'entreprises innovantes », tandis que la loi de 2006 avait pour but notamment « d'intensifier la dynamique d'innovation et rapprocher davantage la recherche publique et la recherche privée ». Quant au CIR, présenté comme un dispositif de soutien aux activités de recherche et développement (R&D) des entreprises, il est un outil parmi tant d'autres de défiscalisation des entreprises.

Ce n'est pas l'imagination qui a manqué aux différents gouvernements pour créer des dispositifs « visant à décloisonner recherche publique et privée, à favoriser l'innovation et le transfert ». Citons :

- les Incubateurs d'entreprises. Créés avec la loi sur l'innovation, actuellement au nombre de 28.
- les pôles de compétitivité. Créés en 2005, actuellement au nombre de 71.
- Les instituts Carnot. Créés en 2006 au nombre 34.
- Le Programme Investissement d'Avenir. Conçu en 2010 avec :
 - Les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT).
 - Les Instituts de Recherche Technologique (IRT).
 - Le Fonds National d'amorçage doté de 600 millions d'euros.
- Les 34 plans de reconquête industrielle de la commission « Innovation 2030 » de novembre 2013.
- Les 40 mesures du plan de l'Innovation dévoilées le 5 novembre par la Ministre déléguée en charge des PME, de l'Innovation et de l'économie numérique.
- Les Réseaux Thématiques de Recherche Avancée (RTRA) et les Centres Thématiques de Recherche et de Soins (CTRS) supprimés en 2013.
- Les Fondations de coopération scientifique (FCS) créées en 2010.

- La Banque Publique d'Investissement France créée en 2013.
- France Angels créée en 2001 avec ses 82 réseaux.
- Les Structures Communes de Recherche public/privé (SCR) au nombre de 214.
- Les centres régionaux de l'Innovation et du transfert de Technologie (CRITT).
- Les cellules de diffusion technologique.
- Les plateformes technologiques.
- Les plateformes CEA. Créées en 2013
- Les jeunes entreprises innovantes. Créées en 2004 au nombre 2373.
- Les jeunes entreprises universitaires. Créées en 2008.
- Les rencontres annuelles Contacts Innovation.
- Le concours annuel national d'aide à la création d'entreprises de technologie innovante. Créé en 1999.
- Le prix « Pepite » : tremplin pour l'entrepreneuriat étudiant !!

De son côté, le CNRS a contribué à créer 1000 start-up en 15 ans, a 103 laboratoires communs avec les entreprises, dépense chaque année 28 millions d'euros pour la valorisation et le transfert et est présent dans le Top 10 des innovateurs mondiaux de Thomson-Reuters.

Malgré tout cela, la Cour des Comptes faisait le constat en juin 2013 de la stagnation préoccupante de la R&D dans notre pays et de ses répercussions sur la croissance à long terme. Elle pointait du doigt la faiblesse de la R&D des entreprises qui est manifeste depuis deux décennies. En 2008, alors que les dépenses de R&D croissaient de 6.9% et 8.1% en moyenne dans le monde et en Europe, elles n'ont crû que de 0.7% en France. En 2013, la France a enregistré la plus faible création d'entreprises depuis 2009, et il s'est fermé plus d'entreprises qu'il s'en est créé. Les créations d'emplois en R&D sont passées de 6600 en 2012 à à peine un millier en 2013.

L'insuffisance d'innovation et la perte de compétitivité des entreprises qui en découle est la conséquence des choix des dirigeants d'entreprises. Il y a une spécificité française qui fait, comme le note une étude de la Direction Générale du Trésor, que l'infernale mécanique de la désindustrialisation y est plus rapide que dans les autres pays occidentaux. Son industrie est trop centrée sur la production « tout venant » et pas assez haut de gamme. Les investissements sont parmi les plus faibles de l'OCDE rapportés au PIB et sont centrés essentiellement sur le renouvellement plutôt que sur l'innovation, ce qui conduit à l'obsolescence des outils de production. Au lieu de développer la R&D pour rester compétitive face à ses concurrents étrangers, elle baisse ses prix et donc ses marges. Cette faiblesse de l'investissement entraîne selon le cabinet Natixis « une forte accumulation de capital peu sophistiqué ». Le choix fait par les dirigeants d'entreprises de favoriser la rémunération des actionnaires au détriment de l'investissement a pour conséquence de diminuer la compétitivité. C'est la rémunération privilégiée du capital et non l'insuffisance des liens entre la recherche publique et les entreprises qui est la raison fondamentale des délocalisations et des destructions d'emploi dans l'industrie manufacturière. Ces entreprises qui ferment, c'est autant de richesses qui manquent à l'État pour financer les infrastructures, les services publics, la santé, l'enseignement la recherche... Là est la cause du déficit commercial chronique et de la dette de l'État.

Face à la perte de compétitivité, au lieu de développer l'investissement, le patronat a pour objectif de maintenir la rémunération du capital : c'est pourquoi, il cherche à réduire au maximum ce qu'il verse à l'Etat sous forme de dépenses sociales et d'impôts. Le gouvernement est allé au devant des intérêts patronaux avec le pacte de responsabilité qui allège sous prétexte de maintenir la compétitivité des entreprises, de quelques 30 milliards ce que le patronat verse à l'Etat sous forme de salaire socialisé.

Pourquoi les entreprises privées devraient-elles changer de stratégie ? La loi de 1999 et celle de 2006 ont mis les laboratoires des organismes de recherche et des universités et leurs personnels à leur disposition. Le CIR est un outil de défiscalisation qui leur permet d'accroître d'autant leurs profits. La loi Fioraso a ajouté le transfert à l'innovation comme mission des organismes de recherche et des universités, afin d'aider les entreprises à vendre leurs productions. Or, ce n'est pas aux laboratoires publics de suppléer le manque d'investissements privés dans la R&D.

Amener les laboratoires publics à faire de moins en moins de recherche en glissant vers le transfert, c'est enfoncer encore plus le pays dans la crise et le déclin.

Gilles Mercier

Rémunérer le capital au lieu de développer la R&D : L'exemple de Pfizer et de Sanofi

Pour toute entreprise, le profit se réalise par croissance interne à partir de la R&D, ou par croissance externe par l'absorption de concurrents. L'intérêt de cette dernière option est qu'elle est plus rapide que la première et qu'elle permet en outre de bénéficier du réseau commercial de l'entreprise absorbée. Mais cette stratégie de prédation ne se fait pas sans casse. Absorber un concurrent cela coûte cher ! Si cela fait monter l'action de l'entreprise prédatrice, cela ne fait pas le bonheur des salariés des deux groupes car il faut ensuite rentabiliser l'opération. Il faut réduire les coûts de la nouvelle entité fusionnée en supprimant de nombreux emplois et en abandonnant de nombreux projets pour se concentrer sur les plus prometteurs financièrement.

- En 2009, Pfizer absorbe Wyeth. Ces deux groupes employaient respectivement 81 800 et 47 400 salariés. Un an après la fusion, il ne restait plus que 116 500 salariés soit une suppression de 12 700 postes. En 2013, Pfizer est même descendu à 77 700 salariés soit une réduction supplémentaire de 38 800 postes. Depuis le rachat de Wyeth, Pfizer a fermé 7 centres de recherche en faisant le choix d'abandonner les recherches sur l'asthme et les allergies. La part de la R&D qui a été maintenue a souffert d'un ralentissement dans le développement de nouvelles molécules. Poursuivant sa stratégie de prédation, Pfizer, numéro un mondial de l'industrie pharmaceutique, a essayé très récemment d'acheter, mais sans succès, le groupe suédois-britannique AstraZeneca pour 116 milliards de \$. Il se proposait, afin de rentabiliser le nouveau groupe résultant de la fusion, de réduire les coûts de 25 à 30% en supprimant des emplois et en abandonnant de nombreux projets afin de se concentrer sur les plus prometteurs financièrement.

- Sanofi est la quatrième entreprise pharmaceutique au monde. Elle emploie 110 000 salariés dont 26 000 en France. Son activité est très internationalisée. 15 sites dans le monde sont dédiés à la R&D, 82 aux activités de production industrielle et 13 aux activités de production de vaccins. Avant d'absorber Aventis en 2004, plus de 300 acquisitions avaient présidé en 31 ans à la construction de Sanofi. Depuis 2004, Sanofi a procédé à l'absorption d'une trentaine de laboratoires dont l'américain Genzyme spécialisé dans les maladies rares

pour 15 milliards d'euros. En parallèle de ses multiples acquisitions, Sanofi ne cesse de se restructurer. De 85 molécules et vaccins en test clinique en 2008, l'entreprise n'en compte plus que 52. Hormis les vaccins de Sanofi Pasteur qui en constituent plus du tiers, tous les traitements à un stade avancé d'essais cliniques ou en cours d'homologation à l'exception de deux n'ont pas été découverts par Sanofi mais par des entreprises de biotechnologies avec lesquelles Sanofi s'est associée ou qu'il a achetées. Depuis 2009, Sanofi a signé 91 partenariats incluant l'acquisition de licences et 3 joint ventures. En 2012, 115 programmes de recherche étaient sélectionnés pour constituer « le portefeuille de recherche ». En 2013 il n'y en avait plus que 32. En cinq ans, l'entreprise a supprimé 3 800 emplois dont 1 300 en R&D, 1 000 dans la production de principes actifs et autant dans la visite médicale. Plusieurs sites de R&D ont été fermés en France et à l'étranger. Difficile pour les chercheurs du groupe de se concentrer sur leur travail dans de telles conditions.

	2008	2009	2010	2011	2012
Chiffre d'affaire Milliards d'euros	27.5	29.3	30.3	33.3	34.9
Dividendes/action ns En euros	2.2	2.4	2.5	2.65	2.77
% investissement du chiffre d'affaire en R&D	16.6	15.4	14.5	14.4	14.1

Ce tableau montre que les marges financières dégagées par l'accroissement du chiffre d'affaire ont alimenté la rémunération du capital et non la recherche et développement dont la part n'a cessé de régresser. En 2013, les dépenses de R&D ont encore diminué de 2.8%.

En 2013, sur les 7.6 milliards d'euros de liquidités générés par l'activité de l'entreprise, 3.6 ont été distribués aux actionnaires, 1.6 ont servi aux rachats d'actions, 659 millions en coût de restructurations et seulement 1.1 milliard en investissement.

C'est la croissance externe et les accords de licence qui tirent le chiffre d'affaire vers le haut. Mais en ne cessant de réduire sa R&D au profit d'une politique de veille qui consiste à surveiller les molécules prometteuses sortant des boîtes de biotechnologies issues des start-up, afin

d'établir avec ses sociétés des accords de licences ou de les absorber comme avec Genset, Sanofi affaiblit sa compétitivité. Sanofi a de moins en moins de nouvelles molécules « dans ses tuyaux » et se trouve concurrencée de plus en plus par les génériques quand ses molécules ne sont plus couvertes par les brevets. Ainsi en 2013 le bénéfice net est en baisse de 3.7 milliards d'euros pour un chiffre d'affaire en repli de 5.7%.

Mais l'Etat est là pour maintenir la rentabilité de l'entreprise. En 2012 le groupe a bénéficié de 130 millions du Crédit Impôt Recherche et cette année il bénéficiera de 20 millions d'€ au titre du Crédit d'impôt compétitivité emploi. Et comme toutes les autres sociétés, Sanofi bénéficiera de la suppression des cotisations patronales famille, soit un allègement de 86 millions d'euros.

La restructuration de l'ESR

La loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'ESR dite « Loi Fioraso » (accessible sur le site de Legifrance) s'articule avec l'acte III de la décentralisation qui vise à transférer aux régions et aux métropoles des compétences qui jusqu'ici étaient du ressort de l'Etat central.

Les régions et les métropoles se voient dotées de compétences en matière d'ESR. Elles élaboreront un « schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ». Elles participeront à l'élaboration des formations supérieures et des stratégies de recherche dans le but de contribuer au développement des entreprises de leur territoire par l'élaboration d'un contrat de site supervisé par le Ministère avec les nouvelles entités universitaires régionales définies par loi Fioraso.

L'article 62 de la loi dit que sur un territoire donné qui peut être académique ou interacadémique, les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du seul ministère chargé de l'ES et les organismes de recherche partenaires coordonnent leur offre de formation et leur stratégie de recherche et de transfert sur la base d'un projet partagé. Il n'est juridiquement pas possible à un établissement public relevant du Ministère en charge de l'ESR de rester en dehors des regroupements régionaux.

Cette coordination est assurée par un regroupement qui peut prendre la forme d'une université fédérale, d'une

« La France sait convertir l'argent en science mais pas la science en argent » osait déclarer le PDG de Sanofi au Figaro le 25 novembre 2013. Pour lui, c'est à l'Etat de faire en sorte que Sanofi, malgré sa stratégie de croissance externe privilégiée, continue de faire du profit. En clair, c'est à la recherche publique et aux start-up qui en sont issues de trouver les molécules qui feront les profits de Sanofi.

Gilles Mercier

Association, ou d'une Communauté d'universités et établissements (COMUE).

Dans le cas de l'association, un établissement public (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel [EPCSCP], comme les universités) déjà existant est le coordinateur pour le compte des établissements publics et privés qui lui sont associés. Il a une prédominance sur les autres. C'est le cas de Marseille et de Strasbourg où les universités fédérales, résultant de la fusion des universités existantes et correspondant à des métropoles ont un poids dominant. L'université de Strasbourg est le centre d'une association qui regroupe l'université de Haute Alsace (Mulhouse), l'Insa et la bibliothèque de Strasbourg.

La COMUE est une entité juridique (EPCSCP). Ses instances sont composées d'un CA, d'un Conseil des membres composant la COMUE et d'un Conseil Académique. La COMUE peut avoir des établissements et des organismes associés. Comme les universités, la COMUE peut créer une Fondation de coopération scientifique (FCS) de droit privé. Elle est habilitée à délivrer des diplômes et a toutes les compétences et les moyens d'action d'une université.

Chaque association et COMUE est créée par décret après approbation des statuts par le Ministère.

L'autonomie des établissements est particulièrement encadrée par le Ministère qui intervient tout au long de l'élaboration des statuts de la COMUE.

Par dérogation, compte tenu de la situation dans les académies de Paris, Créteil et Versailles, plusieurs établissements peuvent assurer la coordination territoriale.

C'est entre cet établissement et l'Etat en partenariat avec la région qu'est conclu un contrat pluriannuel de site définissant les enseignements et les stratégies de recherche pour une durée de 5 ans. Ces contrats comportent d'une part un volet commun à l'ensemble des établissements dans lequel sont précisées les compétences de pilotage et de gestion transférées à ou coordonnées par la COMUE ou l'association, d'autre part un volet spécifique à chacun d'entre eux dans lequel les établissements gardent leurs prérogatives.

Les stratégies en matière d'enseignement supérieur et de recherche poursuivies par la COMUE ou l'association font l'objet d'un document d'orientation unique. L'Etat peut attribuer, pour l'ensemble des établissements regroupés, des moyens en crédits et en emplois aux établissements chargés de la coordination territoriale, qui les répartissent entre leurs membres ou établissements et organismes associés.

Analyse

En regroupant les établissements d'ESR d'une zone géographique dans une seule entité, le pouvoir politique veut assurer un pilotage bien plus efficace de l'ESR aussi bien par l'Etat que par les régions. Ceci sera d'autant plus aisé que le nombre de contrats passé avec les universités de 79 actuellement, se réduira à 25 tout au plus. Les collectivités locales seront dans les CA des COMUE : il y a fort à parier que la recherche et les enseignements seront étroitement liés aux entreprises environnantes. Le but de ces regroupements est de faire des économies en réduisant le nombre d'enseignements, en réduisant les dépenses en personnels. Les établissements et les organismes y seront d'autant plus poussés que leurs moyens financiers ne cessent de diminuer. La gestion de l'austérité se réglera à l'échelle de la COMUE. Pas sûr qu'il soit plus facile pour les universités en déficit de négocier avec les mandarins locaux que directement avec le Ministère. La résolution des difficultés et conflits pourrait se résoudre dans le passage à une étape supérieure avec l'intégration des établissements : leur fusion complète ou l'acquisition pleine et entière des Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) directement à la COMUE.

Le Ministère mène tambour battant la mise en place de la loi. Les PRES sont transformés automatiquement en COMUE. La forme du regroupement et ses statuts

doivent être ficelés avant le 22 juillet. La secrétaire d'Etat à l'ESR annonce que sur un objectif de 25 regroupements (20 COMUE et 5 associations), ses services auraient reçu 13 projets finalisés. Pour accélérer le processus et éviter tout débat, les services du Ministère ont envoyé une note datée du 6 mars 2014 qui stipule que « *les porteurs de projet adressent au directeur de cabinet de la ministre le projet de statuts de la communauté* », sans que les instances des établissements concernés en aient nécessairement délibéré. Le Ministère demandera en retour des modifications ainsi qu'« *une validation formelle du niveau ministériel* ». Les instances des établissements seront ensuite amenées à se prononcer sur cette version finale... mais sans pouvoir l'amender.

Comme ces restructurations ne sont pas motivées par la science mais sont de nature technocratique, elles donnent lieu à des luttes de pouvoir pour la direction du regroupement. Qui va diriger la COMUE ? Qui va être le préfet de l'ESR en région et, à travers cette personne, quel établissement ou quelle communauté scientifique aura un rôle prépondérant dans le regroupement ? Ce d'autant que les écoles et établissements privés qui doivent aussi se regrouper ne tiennent pas à lui transférer trop de compétences. La mise en place de ces « usines à gaz » est d'autant plus complexe que le nombre de participants est élevé et de nature différente. Ce qui explique que certains projets de statuts sont loin d'être suffisamment avancés pour être validés à la date butoir du 22 juillet.

Concernant les organismes, les Directions prennent part aux discussions sans que les personnels ni les instances puissent intervenir. Ainsi, la Direction de l'Inserm a informé que l'Institut serait membre de 4 COMUE en Île-de-France et participerait aux autres regroupements seulement sous forme d'associé. La Direction du CNRS, quant-elle, reste motus bouche cousue. C'est au détour des projets de statuts rendus publics qu'il est possible de découvrir que le CNRS pourrait être membre de plusieurs COMUE.

Les projets de statuts donnent l'opportunité aux COMUE d'élargir leur champ de compétences au pilotage et à la gestion des structures de recherche (certains incluent déjà la gestion des UMR multisites). Un certain nombre de mutualisations de services impliquent mise à disposition, mobilité forcée. Bien que l'Inserm affirme qu'il n'y aura aucune délégation de compétence dans les 4 Comue auxquelles l'Institut participe, il y a un risque que les crédits et les emplois des laboratoires soient négociés et gérés au niveau de chaque site. Quelle politique scientifique nationale les

EPST pourront-ils encore définir alors qu'ils seront contraints par la « politique de site » de la COMUE ou de l'association ? La création de l'ANR et de l'AERES ont contribué à affaiblir le rôle des organismes de recherche. La création de ces mégastructures régionales en est une nouvelle étape.

Les projets de statuts sont déjà négociés avec le Ministère sans que les personnels en soient informés et puissent intervenir dans le processus. Pourtant, précarité, mutualisation ou externalisation de services, redéploiement de personnels et mobilité sont bien la toile de fond de la loi. Les regroupements offrent l'opportunité pour les administrations d'harmoniser les acquis locaux : en termes de primes, d'accords de RTT, d'action sociale, etc. Dans le contexte d'austérité renforcée, ce sera pour tirer le plus possible vers le bas. Cela se traduira par une dégradation des conditions de travail pour les personnels et des conditions d'études pour les étudiants.

Où en sont les regroupements ?

Site alsacien : une association qui n'a rien à envier à une COMUE (52 000 étudiants et plus de 7750 personnels). L'université de Strasbourg (UNISTRA) est le chef de file d'une association qui regroupe l'université de Haute Alsace (UHA à Mulhouse), l'Insa de Strasbourg et la bibliothèque universitaire (BNU). Le pilotage de l'association s'appuie sur un comité restreint constitué de représentants de leurs exécutifs respectifs non élus.

L'association a pour objectif de développer une politique scientifique commune en étroite concertation, synergie et mutualisation avec la politique des organismes de recherche (CNRS, Inserm, INRA). Les secteurs d'excellence à développer sont : Physique, Chimie, Biologie-médecine, ingénierie et sciences sociales en liens avec l'IDEX Unistra et en adéquation avec le tissu économique alsacien. Ceci se traduit par des actions communes avec le pôle de compétitivité à vocation mondiale (Alsace Biovalley dans le domaine de la santé), les quatre pôles de compétitivité nationaux et les deux pôles de compétences régionaux.

Les personnels des fonctions support sont au service de la communauté universitaire alsacienne avec une politique de ressources humaines convergente dans les domaines de la mobilité, de l'action sociale, de la

médecine de prévention et de la coordination de l'offre de formation continue. Il est prévu des modalités communes de recrutement des enseignants chercheurs.

Concernant le patrimoine, des mutualisations seront pensées pour rationaliser et optimiser l'utilisation des surfaces sur l'ensemble du site alsacien. Même approche pour le numérique où la mutualisation constitue le socle de la politique numérique de site avec la mise en place de cursus de formation, au moins partiellement, à distance.

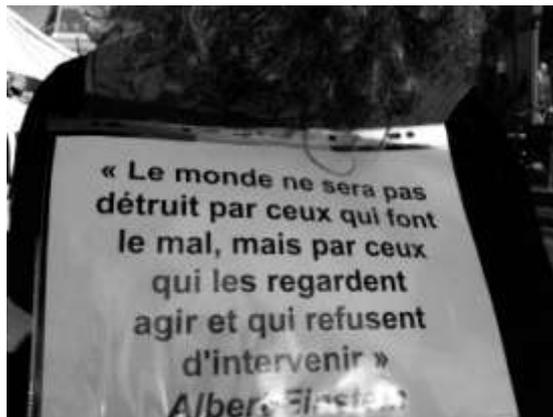
Région PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur) -

Marseille, Avignon, Nice et Toulon. Les présidents des quatre universités de la région, qui compte deux académies, s'orientent vers un jeu d'associations multiples. Aix Marseille Université devrait être le chef de file, cependant les personnels et étudiants des plus petites universités craignent d'être moins bien représentés

sur les questions stratégiques en particulier dans le Contrat Pluriannuel de Site. En effet, il ne s'agira pas de délivrer des dotations supplémentaires, mais bien de répartir autrement l'enveloppe existante.

Projet de statuts de COMUE Sorbonne Universités (60 000 étudiants et 15 000 personnels). Le PRES Sorbonne-Universités sous statut de fondation de coopération scientifique est devenu la COMUE (SU) du même nom depuis juillet 2013. La COMUE reste adossée à l'IDEX SUPER dont elle partage la gouvernance. Dans ses nouveaux statuts, SU regrouperait l'université Pierre et Marie Curie (Paris 6), la Sorbonne (Paris 4), l'université de technologie de Compiègne (UTC), le Muséum national d'histoire naturelle, l'Insead (école privée de management) et divers membres associés. L'INSERM, l'IRD, le CNRS seraient membres de SU.

Le projet de statuts, peu précis, ouvre un vaste champ des compétences coordonnées ou transférées à la COMUE qui couvrent l'ensemble des stratégies de formation, de recherche, d'innovation et de politique sociale des personnels... La COMUE, comme toutes les autres COMUE, a toute latitude pour accéder à un ensemble de compétences et de moyens d'actions que lui confère le statut d'EPSCP (statut d'université). Le Conseil d'administration, instance décisionnelle, devrait être constitué de 40 membres dont 20 représentants



des personnels élus au suffrage indirect. Le projet est très peu clair et laisse la place à toutes sortes de remodelages.

Projet de statuts pour la COMUE Paris-Est (50 000 étudiants). La projet indique 7 membres fondateurs : l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM), l'Ecole nationale des ponts et chaussées (ENPC), l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), l'Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux (IFSTTAR), l'Ecole d'Ingénieurs de la chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France (ESIEE Paris), l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (ENVA) et le CNRS. Le Pôle de compétitivité Advancity serait membre associé.

Les compétences, d'ores et déjà, transférées : la définition de la politique doctorale et de l'habilitation à diriger des recherches, la gestion des écoles doctorales, l'organisation des formations et la délivrance du diplôme de doctorat, l'organisation et la mise en œuvre d'activités transversales s'appuyant sur une part des financements obtenus en commun. Les statuts précisent la possibilité pour la COMUE d'assurer la coordination d'activités en particulier en formation, recherche, valorisation, développement du numérique, vie étudiante.

Les statuts de la COMUE précisent aussi les moyens d'actions qu'elle peut notamment mener en son nom propre:

- mettre en place, assurer la gestion, allouer des financements à des services ou équipements, tels que plateformes technologiques, espaces d'accueil et d'hébergement, services support et facilités logistiques
- acquérir et gérer des immeubles
- recruter et gérer des personnels
- octroyer des bourses aux étudiants et aux enseignants-chercheurs et enseignants invités, ainsi que des gratifications de stages
- assurer, par voie de convention, des prestations de service à titre onéreux, déposer et exploiter des marques, brevets et modèles, concéder des licences et commercialiser directement ou indirectement les produits de ses activités
- réaliser l'édition et la commercialisation d'ouvrages et de périodiques scientifiques ou techniques, créer et exploiter des banques de données
- fournir des prestations de services et des moyens nécessaires à la création et au développement d'entreprises

- prendre des participations et créer des filiales entrant dans les domaines d'activités de ses membres

Le CA est constitué de 38 membres dont la moitié des représentants des personnels et des étudiants élus au suffrage direct.

Projet de statuts de COMUE Université de Lyon (129 000 étudiants, plus de 20 000 personnels).

La COMUE regroupe 12 membres les 3 universités de Lyon (Claude Bernard, Lumière et Jean Moulin), 7 écoles et instituts de la région (ENS, Ecole Centrale, INSA, IEP, VetAgrosup, EBTPE et ENSE), l'université de Saint-Etienne et le CNRS.

Parmi les compétences que la COMUE pilotera ou sera coordinatrice :

- le pilotage, la coordination et la gestion de projet de site
- la délivrance du doctorat et d'autres diplômes
- la politique de transfert et d'innovation
- la Gestion de Grands Equipements de Recherche
- la création d'une Maison d'éditions « Université de Lyon »
- la mutualisation des activités « Sciences et Société ».

Concernant l'immobilier, la COMUE obtient des prérogatives importantes puisqu'elle prend l'initiative de l'élaboration de la stratégie immobilière et de développement des campus. La COMUE devient maître d'ouvrage d'opérations conduites dans le cadre de grands projets de développement ou de requalification du patrimoine de ses établissements membres.

Les ressources humaines ne figurent pas dans la liste des points prioritaires à traiter dans le cadre des statuts en cours d'élaboration. Le PRES « université de Lyon » a été transformé en COMUE, celle-ci fonctionne grâce à une majorité de précaires (242 contractuels dont 215 CDD sur une équipe de 253 personnes).

Les présidences d'universités de la région sont sous haute tension. Après que le pôle universitaire de Lyon-Saint-Etienne s'est vu refuser le label IDEX, l'Etat a signé en 2012 une convention qui attribue à ce pôle une avance de 7,35 millions d'euros. Ce préfinancement vise à « approfondir les objectifs de transformation définis par le projet IDEX LSE » et mettra en place une démarche de transformation du site sur 3 ans. La COMUE est une étape obligée pour obtenir le label IDEX.

Lise Caron

« La montagne a accouché d'une souris » :
L'Arlésienne du décret du Haut conseil d'Évaluation
de la Recherche Scientifique (HCERES) :
Billet de (mauvaise) humeur

Si le temps bonifie le vin, on ne pourra pas en dire autant du décret HCERES. Le rapport issu de la concertation confiée à la mission Dardel-Pumain, resté longtemps sur le bureau de la Ministre devenue depuis Secrétaire d'État, avait déjà eu le temps de bien (ou mal) vieillir. La distance qui a séparé la fin des consultations et la date de publication de celui-ci a sûrement permis aux groupes intéressés, à commencer par l'AERES, de hanter les couloirs du Ministère. On ne lâche pas si facilement ses privilèges.

Même critiquable et imparfait, le rapport Dardel-Pumain a mis au grand jour les principales raisons du rejet massif de l'AERES par la communauté : caractère arbitraire et bureaucratique, comités constitués à partir des carnets d'adresses personnels d'un « délégué » tout-puissant et omniprésent, marginalisation des instances représentatives de la communauté, en premier lieu du Comité national, mépris envers les élus C lors des visites des laboratoires, rapports « lissés » lors de réunions d'harmonisation obscures, note infantilisante, publicité *urbi et orbi* du rapport instaurant ainsi un « grand marché » des laboratoires luttant pour leur « attractivité » (pour ne pas dire leur compétitivité), subordination de l'évaluation à l'attribution des moyens etc. Quand le SNTRS avait été reçu par Monsieur Dardel et Madame Pumain, il nous a été dit que leur rapport « ne servirait pas à écrire le décret ». Nous étions alors étonnés : pourquoi mettre le monde en branle, si c'est pour faire tout autre chose ?

Aujourd'hui, nous avons la réponse : seuls deux de ces points ont été réglés par le décret, à savoir la suppression de la note (remplacée par une appréciation), et la publicité donnée seulement à un résumé du rapport, le rapport lui-même étant destiné aux intéressés et à leurs tutelles. Pour le reste, à part donner l'illusion d'une méthode démocratique où l'on consulte les intéressés, « tout change pour que rien ne change » :

- Les instances d'évaluation comme le Comité national seront-ils les principaux évaluateurs ? Non. L'HCERES « peut » confier des évaluations à d'autres (à qui ? pourquoi pas... aux Régions, aux patrons, aux barons universitaires ou autres ?), mais c'est en vérité elle qui les fera puisque c'est son travail, comme c'était déjà celui de l'AERES. Or, le

principal avantage des instances comme le Comité national, à part être paritaires élus-nommés, c'est d'évaluer en même temps les chercheurs et leurs laboratoires, d'avoir une vue d'ensemble des individus et des structures où ils travaillent.

- Les comités de visite seront-ils vraiment pluralistes, avec des experts issus de toutes les catégories de personnels, y compris les ITA ? Rien de concret là-dessus. Il est fort à craindre que les strapontins (ou l'attente d'une heure dans le couloir tandis que les évaluateurs « sérieux » discutent entre eux dans la salle) continueront d'être le lot des membres ITA des comités. Humiliation suite.
- L'HCERES sera-t-elle plus ouverte et transparente que son prédécesseur ? Non. La CPU a dû peser de tout son poids pour y avoir la haute main. D'autres aussi. On les devine. De toute façon les membres seront nommés (même si certains seront proposés parmi les élus des instances). Le Président de l'HCERES y fera la pluie et le beau temps. La tendance à déplacer la politique scientifique vers les universités (régionalisées, parcellisées, féodales) qui se manifeste aujourd'hui avec les pressions pour mettre rapidement en place les Comue se vérifie à travers l'évaluation : les organismes publics *nationaux* mèneront-ils pour longtemps une politique scientifique *nationale* ? Les dociles Directions du CNRS et de ses instituts se mettront en quatre pour servir les Nouveaux Monstres.

Et les laboratoires, les personnels dans tout ça ? Comment pourront-ils avoir une évaluation de qualité, indépendante et constructive, des conseils qui les aideront à progresser dans leur travail ? Sûrement pas avec les vieilles recettes réchauffées signées AERES. Mais en fait, si cette mascarade d'évaluation n'est pas *expressément* découplée de l'attribution des moyens, et pour que nous n'oublions pas que la recherche doit payer son tribut au fétiche de l'austérité, l'évaluation ne servira qu'à séparer le bon grain (avec moyens) de l'ivraie (sans moyens). Des évaluateurs qui tiendront les

cordons de la bourse. Le meilleur moyen pour que les « évalués » se tiennent bien tranquilles : vous reprendrez bien un peu de conformisme académique, saupoudré de thématiques à la mode, le tout à la sauce start-up ? Parce que sinon...

À quoi sert-il encore, ce nouveau Haut Conseil ? Une piste : à l'article 8 alinéa 9, on mentionne le recrutement, l'emploi et la rémunération « du personnel contractuel du Haut Conseil ». Voilà une belle niche à précarité. Par temps d'austérité, où il y a quand même besoin de personnels administratifs pour gérer les mille structures bureaucratiques qu'on nous impose tous les jours et qui gaspillent l'argent des dotations pérennes de nos laboratoires, nous voilà servis. Comme l'AERES,

vous dis-je. Ceux qui ont eu à faire à son administration pour les missions et notes de frais relatives aux comités de visite, pourront témoigner du désordre créé par le va-et-vient permanent d'administratifs précaires.

Soyons perfides jusqu'au bout : à l'ère du « transfert », de la « spécialisation régionale [soi-disant] intelligente », des mille comités *ad hoc* examinant les dix mille dossiers déposés par les chercheurs en quête d'argent au moyen de projets répondant à des appels d'offres, a-t-on vraiment besoin d'une évaluation menée selon des critères rigoureux, *scientifiques*, objectifs, transparents ?

Demandons à Madame Fioraso de répondre.

Dina Bacalex

Non à la création de l'Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France (IAVF) !

En parallèle à la mise en place des COMUE et autres regroupements d'universités, une autre facette de la politique gouvernementale de restructuration du dispositif de recherche et d'enseignement supérieur consiste dans la tentative de création de l'Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France (IAVF). Prévu dans le projet de Loi d'Avenir Agricole à l'article 27, cet Institut est censé rassembler rien moins que toutes les grandes écoles agronomiques et vétérinaires et tous les organismes de recherche et de développement travaillant dans les domaines de l'agronomie, des sciences vétérinaires, de la santé publique et la sécurité alimentaire et l'environnement, de l'INRA à l'IRSTEA en passant par le CIRAD. La participation de l'INSERM, prévue dans un premier temps, semble abandonnée. En revanche, l'intégration d'établissements privés, comme l'Institut Pasteur, serait possible.

Le gouvernement prétend que cet Institut permettrait une meilleure coordination entre recherche et enseignement supérieur agronomique et une meilleure « lisibilité » du dispositif. Est-ce réellement l'objectif de ce qui s'apparente à une énorme « usine à gaz » ? Les ressources de l'IAVF seraient pour l'essentiel ponctionnées sur celles des établissements et organismes, amputant ainsi encore un peu plus leurs moyens déjà rendus exsangues par la baisse continue des crédits d'État (-15% en moyenne en 2014 pour les unités de recherche INRA !) ou le blocage de tout recrutement comme à l'IRSTEA. En fait, l'ambition principale avancée pour ce nouvel Institut est de mutualiser tout ce qui peut l'être, budgets comme

personnels, afin de réaliser des économies budgétaires. Cela ne peut que s'amplifier avec la mise en place des nouvelles coupes budgétaires liées au « pacte de responsabilité » MEDEF/gouvernement. Loin d'être un plus pour la Recherche Agronomique, l'IAVF serait un grand moins pour tous les établissements et organismes de recherche !

Cependant, la menace ne réside pas seulement dans les questions budgétaires. L'IAVF se verrait en effet déléguer des compétences des établissements, en particulier le portage des diplômes nationaux, notamment de master et doctorat, et celui des Écoles Doctorales. De plus, le décret fixant le reste des compétences transférées comme les structures internes de l'IAVF reste toujours secret ! La création de cet Institut ne pourrait donc que remettre en cause l'organisation comme les prérogatives de l'INRA et des autres organismes de recherche, et des grandes écoles agronomiques et vétérinaires, en matière de formation comme de recherche.

Dans ces conditions, la résistance des personnels s'est organisée. Aucune instance nationale représentative de la communauté scientifique ne s'est prononcée favorablement pour la mise en place de l'IAVF, des motions défavorables ayant été votées à plusieurs reprises par le Comité Technique et le Conseil Scientifique National de l'INRA. Le Conseil économique, social et environnemental a également jugé, à une majorité écrasante, « *inadéquate et inopportune* » la création de cette structure. À l'initiative de la CGT-INRA, plus de 1500 personnels des écoles agronomiques et vétérinaires, du CIRAD, de l'INRA, de l'INSERM, de l'Institut Pasteur et de l'IRSTEA ont donc

signé une pétition intersyndicale commune CGT (CGT-INRA, SYAC-CGT, CGT-CIRAD, SNTRS-CGT), FSU (SNETAP, SNCS), SUD-Recherche-EPST, et SNPREEES-FO demandant que la création de l'IAVF soit abandonnée et, qu'à l'inverse, soient attribués les moyens financiers et les emplois nécessaires à un bon fonctionnement du service public de recherche et d'enseignement supérieur agronomique. Ces signatures ont été portées en délégation intersyndicale auprès des groupes parlementaires.

Le gouvernement entend néanmoins continuer à passer en force. Après un vote défavorable de la commission de la Culture, de l'Education, et de la Communication sur l'article 27 créant l'IAVF, les sénateurs ont

néanmoins adopté le projet de loi d'avenir agricole en première lecture à la mi-avril 2014, par 175 voix contre 135. Le projet doit arriver en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale à la fin juin. La CGT appelle les personnels à s'adresser à tous les niveaux aux députés et aux sénateurs par le biais de motions, pétitions, délégations pour qu'ils votent contre la mise en place de l'IAVF. Pour la CGT-INRA, promouvoir la coopération entre établissements et organismes ne passe pas par une nouvelle structure, mais par l'attribution des moyens financiers et les emplois nécessaires à un bon fonctionnement du service public de recherche et d'enseignement supérieur agronomique.

Alain Roques
Secrétaire général de la CGT-Inra

« *L'Université privée Pessoa Toulon : entre business, procédures et irrationnel – clap de fin ?* »

Salvato Trigo, fondateur et recteur de l'Université Fernando PESSOA, à Porto, au Portugal est un personnage dont on connaît peu de choses. Sur le site Internet très complet de son université, aucune information sur le parcours de ce professeur de littérature en langue portugaise de 65 ans. Né dans une famille de forgerons de Ponte de Lima, il aurait commencé sa carrière dans le secondaire avant de passer dans l'enseignement supérieur. En 1988, il crée la fondation qui allait devenir l'université privée Fernando PESSOA. En fin analyste des carences du marché de l'éducation, il propose des formations innovantes. Aujourd'hui on y enseigne aussi bien l'architecture que la nutrition, la médecine dentaire, la criminologie, l'ingénierie de l'environnement ou le journalisme. Autorisée à délivrer des diplômes de doctorat, elle attire aujourd'hui près de 6 000 étudiants venant d'une quarantaine de pays, et s'est dotée de centres de recherche, dont le bien curieux « *laboratoire d'expression faciale des émotions* ».

L'expansion étant l'un des maître-mots pour cet entrepreneur, l'université PESSOA a ouvert tour-à-tour des antennes en Espagne, aux îles Canaries et en Italie. Deux expériences, qui du fait du manque de sérieux des propositions, ont fait long feu. La France de son côté allait découvrir l'université de Fernando PESSOA au travers d'une myriade diplômes universitaires (D.U.), avec inscription au Portugal, des enseignements en France et une soutenance du rapport à Porto, surfant ainsi sur la législation européenne. Les

intitulés de certains D.U. avaient de quoi surprendre : *Gymnastique Sensorielle Périnatale, Pédagogie de l'Expressivité du sensible, Accompagnement somato-psychique du « prendre soin », Somato-psychopédagogie, Fasciathérapie*, etc.

L'ensemble de ces D.U. était proposé par un professeur français de l'Université PESSOA, M. Danis Bois, un proche du recteur Trigo.

Attardons-nous un instant sur M. Danis Bois, défavorablement connu dans l'hexagone par la *Mission Interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires* (Miviludes). Disciple du gourou Ram Chandra, fondateur de la secte *Shri Ram Chandra Mission*, qui allait inspirer à M. Bois la création d'une pseudo-méthode de soins ésotérique, la « *Fasciathérapie* », et de plusieurs techniques dérivées comme la « *Somato-psychopédagogie* ». Pseudo-méthode qui a même fait l'objet d'un essai clinique à l'Institut du Cancer de l'Ouest chez des femmes souffrant... d'un cancer du sein !

Fort de ses succès, M. Bois avait obtenu l'autorisation de préparer son habilitation à diriger des recherches auprès de l'université de Rouen ; et deux de ses élèves, Mmes Eve B. et Hélène B., ont pu soutenir et obtenir, sur la base de travaux portant sur la métaphysique de leur maître-à-penser, le grade de docteur de l'Université de Paris 8, grâce à l'environnement complice de certains enseignants, notamment des Pr. Jean-Louis L.

et René B. Ce dernier, adepte du mouvement anthroposophique (<http://www.prevensectes.com/anthrop.htm>), grand promoteur de nouvelles pédagogies..., est aussi un membre notoire du *Centre International de Recherches et Études Transdisciplinaires* (<http://ciret-transdisciplinarity.org>), un regroupement d'universitaires, et pas des moindres, poursuivant le développement des théories du mage Gurdieff, que l'on peut résumer ainsi : « *définir le mode d'emploi de l'homme* »...

Des articles sortis dans la presse, puis la position très claire sur le sujet de Commission d'enquête sur l'influence des mouvements à caractère sectaire dans le domaine de la santé (<http://www.senat.fr/rap/r12-480-1/r12-480-11.pdf>), diligentée par le Sénat fin 2012-début 2013, allaient largement freiner ces pratiques, mais sans doute pas totalement.

A la même époque, l'université Fernando PESSOA se lançait dans une nouvelle aventure, à Toulon, en y ouvrant une antenne, proposant de former des chirurgiens-dentistes et des pharmaciens, sans passer le concours de la *Première année commune aux études de santé*, surfant de nouveau sur le droit européen. À condition toutefois de régler les 9 500 € de frais de scolarité annuels... Bref, faisant fi du *numerus clausus*, il devenait possible d'« *acheter* », en quelque sorte, son diplôme.

L'initiative a fait vivement réagir Madame Fioraso, alors Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que les syndicats professionnels concernés, qui ont immédiatement engagé des recours contre l'antenne toulonnaise de l'université PESSOA. Marisol Touraine, de son côté, demandera que la convention permettant à l'Université PESSOA d'élire domicile dans les locaux de l'ancien hôpital Lagarde soit dénoncée, amenant l'université privée portugaise à trouver un nouvel hébergement. Et d'ajouter au passage un module d'enseignement du portugais dans son cursus pour préparer ses étudiants à aller effectuer la partie pratique de leur 2^e cycle à Porto.

Une seconde antenne PESSOA sera néanmoins créée à Béziers, en septembre 2013, avec le soutien de la mairie. Le Centre PESSOA de Toulon et Béziers, devenu depuis CLESI (*Centre Libre d'Enseignement Supérieur International*), s'installe alors dans la polémique, son directeur Bruno Ravaz et le recteur portugais de l'Université, Salvato Trigo, multipliant les déclarations.

Début mars 2014, le CLESI a cependant gagné un premier round face aux syndicats professionnels qui ont été déboutés par le tribunal de Toulon de leur demande de fermeture de ces sites. Ces derniers ont fait appel de la décision.

La polémique continue à enfler et Geneviève Fioraso a donné six mois aux CLESI pour se mettre en conformité avec les exigences de la nouvelle loi sur les universités de juillet 2013.

Le CLESI, comme toute structure universitaire, s'est doté d'un conseil scientifique dirigé par Boris C., psychiatre à la ville et à la télévision, auteur de nombreux ouvrages, souvent prompt à s'exprimer dans les médias, mais qui fait ici preuve d'un silence assourdissant, se retranchant derrière la nécessité de réformer l'enseignement supérieur français. Sa présence étonne aussi, mais il est vrai qu'il côtoie également certains univers interlopes, comme par exemple la curieuse association ésotérique un « *Autre Regard Sur l'Inceste pour Ouvrir sur l'Espoir* », où il intervient comme « *personne ressource* » (à lire sur le sujet : <http://www.agoravox.fr/actualites/societe/article/la-justice-reparatrice-ou-comment-119809>).

Il n'est pas le seul à regarder de ce côté. En 2012, Jacques L., pharmacien alors responsable des enseignements de la discipline à PESSOA Toulon, était, très curieusement aussi, *naturopathe, spécialiste en électro-magnétothérapie et en bio-électronique de Vincent, aromathérapeute et sophrologue*... Il a depuis disparu de l'organigramme du CLESI.

Cela pourrait relever de la cocasserie, si le recteur de l'Université de Fernando PESSOA n'était pas lui-même aussi bercé par un certain ésotérisme !

En effet, M. Salvato Trigo cautionne et promeut personnellement les techniques développées par son ami le professeur Danis Bois, le disciple de Ram Chandra. C'est ainsi, qu'en 2010 il était membre du jury d'agrégation de Danis Bois, avant de le recruter dans son université. Ce qui allait ensuite permettre de lancer dans l'hexagone cette étonnante promotion de D.U., parmi les plus farfelus.

Plus étonnant, M. Trigo sera rapporteur, en juillet 2012, de la thèse d'Hélène B., une proche de Danis Bois, soutenue à Paris 8 sur le sujet : « *Toucher manuel de relation sur le mode du Sensible et Intelligence sensorielle, Recherche qualitative auprès d'une*

population de somato-psychopédagogues ». La lecture du document surprend...

M. Salvato Trigo donne aussi de sa personne en intervenant dans les colloques organisés par M. Danis Bois et ses collègues. Ainsi, on aura pu l'entendre à Paris en mai 2011 lors de la rencontre « *Identité, altérité, réciprocité - Pour une approche sensible de la formation, du soin et de l'accompagnement* », ou en octobre 2012 au Congrès « *Fascia* » de Bruxelles, dont il a assuré la clôture de la session plénière.

Rappelons à nouveau que la *Fasciathérapie* a été vivement dénoncée dans le Rapport parlementaire sur *l'influence des mouvements à caractère sectaire dans le domaine de la santé*, d'avril 2013. Sa pratique constituant une faute disciplinaire au sens des articles R. 4321-123, R. 4231-124 et R. 4321-125 du code de santé publique.

Il devient alors compliqué pour l'Université PESSOA et son recteur de promouvoir à la fois des techniques considérées comme faute disciplinaire par le code de santé publique, et prétendre former des dentistes et des pharmaciens ! Bref, tout cela ne fait pas bien sérieux au pays de Descartes.

Sentant probablement l'affaire mal engagée, début mai, le recteur de l'Université Fernando PESSOA a fait un grand bond en arrière, dénonçant la convention qui le liait au *CLESI* de Toulon et Béziers. Cela oblitère aujourd'hui toute possibilité pour les étudiants du *CLESI* de réaliser leur apprentissage pratique à partir de la 3^e année à Porto... Financièrement et administrativement exposé, M. Bruno Ravaz, *directeur du CLESI*, ne désespère cependant pas de trouver en urgence un autre centre universitaire privé européen pouvant se substituer à l'Université PESSOA. Affaire à suivre...

Hugues Gascan

Tribune libre

Transition énergétique : mais quoi faire ?

Il n'y a pas un jour sans que radios, télévisions, politiques de tous bords, nous rappellent l'urgente nécessité pour la France de s'engager dans une transition énergétique. A l'appui de ce discours, le 5^e rapport du GIEC est cité comme référence indiscutable, alors que certaines de ses conclusions sur l'évolution du climat sont contredites par les faits et de nombreux scientifiques.

Le débat national de 2013 n'a malheureusement pas apporté grand-chose à la compréhension des enjeux ni à la définition de politiques énergétiques originales. Avant même que ce débat ne démarre et ne donne ses conclusions, le gouvernement avait déjà annoncé sa politique de réduction de la part de l'énergie nucléaire dans la production d'électricité et confirmé la décision du gouvernement précédent d'interdire non seulement l'exploitation sur le sol français des gaz de schiste mais également de décourager toute recherche dans ce domaine.

Les différents scénarios proposent tous une décroissance de la demande d'énergie en général, et d'électricité en particulier qui ne repose sur aucun fondement réel au regard de l'évolution de la demande (résorption de la précarité énergétique, évolutions technologiques telles que l'informatique, transports

collectifs, robotique, voiture électrique, développement industriel...). Elle me semble relever d'une posture idéologique qui vise à inscrire la France dans une spirale de décroissance de l'activité économique tout simplement inacceptable sur le plan économique, social et industriel. Je m'explique.

L'énergie nucléaire représente 73% de la production totale d'électricité et environ 15% de notre consommation énergétique. Celle-ci repose à plus de 60% sur l'énergie carbonée, en particulier le pétrole et le gaz. Actuellement, nous importons 97% des combustibles fossiles que nous consommons pour un montant de 68 milliards d'euros soit 90% de notre déficit commercial.

Le consensus semble de mise sur la nécessité de stimuler l'innovation pour développer les énergies renouvelables, augmenter les économies d'énergie fossile et ainsi réduire la part de l'énergie carbonée dans notre consommation. Par contre, les divergences se focalisent sur le développement de l'énergie nucléaire et donc sur notre production d'électricité. Or, la France, grâce au choix historique de l'énergie nucléaire, a l'un des systèmes énergétiques les plus propres et permet de fournir l'électricité la moins chère d'Europe.

L'énergie nucléaire produit peu de gaz à effet de serre, de sorte que notre pays ne compte que pour 1,2% du CO₂ produit par l'ensemble des activités humaines de la planète.

L'expérience de l'Allemagne doit nous interpeller. Depuis sa décision de se retirer du nucléaire, les émissions de CO₂ et les pollutions sont croissantes (+1,6% en 2012 et davantage en 2013). Le prix de l'énergie explose : le prix du kWh est deux fois plus élevé en Allemagne qu'en France. Cette politique n'a pas conduit à une accélération de l'utilisation d'électricité à partir des énergies renouvelables. Au contraire, elle s'est traduite par une utilisation croissante des combustibles carbonés, notamment à travers la construction de nouvelles centrales électriques utilisant le charbon qui assure 45% de la production électrique allemande. Ce qui fait qu'un citoyen allemand émet 1,7 fois plus de gaz à effet de serre qu'un citoyen français.

Si l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, la Belgique ont décidé de sortir du nucléaire, d'autres pays relancent la construction de centrales (72 réacteurs en 2013); les Etats-Unis, le Brésil, l'Angleterre, la Russie, l'Inde, la Finlande... La France possède une avance indéniable aussi bien dans le secteur de la production de l'énergie que dans la sûreté nucléaire. Le développement des réacteurs de 4^e génération est indispensable à l'avenir du moyen/long terme de la filière nucléaire. D'autres technologies sont à l'étude comme le projet international ITER qui vise à démontrer la faisabilité scientifique et technique de la fusion comme nouvelle source de production d'énergie. La recherche sur les technologies de gestion des déchets et leur mise en œuvre pratique dans les conditions optimales de sécurité doit être activement poursuivie. Considérer le nucléaire comme obsolète à terme nous place dans une mauvaise position pour la poursuite des recherches dans le domaine. Comment réclamer des moyens pour une technique, une filière qui n'a pas d'avenir ?

La France est un des pays les plus dotés sur l'ensemble des énergies renouvelables (géothermie, vent, solaire, biomasse et hydraulique). Cependant l'énergie nucléaire ne peut pas être simplement remplacée par les énergies renouvelables², notamment en raison de leur caractère aléatoire. Pour assurer l'efficacité de la mixité énergétique, il est nécessaire de renforcer

l'ensemble des réseaux de transport et de distribution notamment avec des moyens de stockage d'énergie et des générateurs conventionnels à base de combustibles carbonés fossiles. Les surcoûts de l'énergie renouvelable se répercuteront sur la facture des usagers. Et même sans ces problèmes, le remplacement de 50% du nucléaire nécessiterait la mise en service de 10 fois plus d'éoliennes et de couvrir une surface d'environ 250 000 ha de panneaux photovoltaïques. Un marché juteux et une facture colossale ! Décentraliser la production comme le proposent de nombreux élus locaux, non seulement mettrait à mal le service public national et la péréquation tarifaire, mais entraînerait des inégalités sociales et économiques. Elle aurait des conséquences désastreuses sur l'aménagement du territoire.

La France a besoin de développer la recherche dans ce domaine des énergies. La marge de manœuvre est importante puisque le marché mondial de l'énergie est estimé à 6 000 milliards de dollars par an³, dont seulement 0,3% sont consacrés à la recherche. D'où l'intérêt de conserver et maintenir en France les compétences des entreprises du secteur (EDF, CEA, ALSTOM, AREVA...). L'Etat a les moyens de mener une politique cohérente dans le secteur puisqu'il possède des parts dans EDF (85%), CEA (100%), AREVA (100%).

A partir de là, nous devons poser la question des conséquences d'une telle stratégie pour l'activité industrielle. Sous les effets du ralentissement de l'activité économique, la consommation d'électricité du secteur industriel a fortement chuté depuis 2008 (environ -15%). Poursuivre dans cette voie entérinerait le déclin de l'industrie française et les choix des entreprises de délocaliser hors de France notamment vers les pays émergents où s'ouvrent de nouveaux marchés. Avec la délocalisation de la production manufacturière, c'est la capacité d'innovation qui risque d'être transférée vers l'étranger avec des préjudices sur l'ensemble de l'activité économique.

Lise Caron

² Etude « Les défis énergétiques des Pays de la Loire à 2020 » à consulter sur le site du Conseil économique social environnemental des Pays de la Loire : les énergies renouvelables ne suffiront pas à assurer la croissance de la consommation avant plus d'une décennie et à condition d'une croissance faible non créatrice d'emplois.

« La compétition mondiale a favorisé la précarité et les premières victimes en sont... les femmes »

Article paru dans *l'Humanité* le 04.04.2014

Qui oserait ne pas déplorer le faible pourcentage des femmes en science en France et ne pas se livrer à un plaidoyer pour la parité ? Le CNRS a une mission pour la place des femmes, soutient les études sur le genre, encourage l'égalité professionnelle. L'inégalité est moins visible dans un organisme public, où les personnels sont censés jouir de la neutralité que leur confère leur statut de chercheur et d'ingénieur *fonctionnaire* à temps plein, qui cristallise des attaques, mais attire aussi de nombreux étrangers. Or la loi LRU (liberté et responsabilité des universités) de Valérie Pécresse (2006) et sa digne successeuse loi Fioraso ou « LRU2 » (2013), plus l'austérité grandissante, ont fragilisé la recherche. Rapprocher les organismes publics des entreprises privées dans un contexte de « compétition » mondiale, a favorisé la précarité. Les premières victimes en sont les femmes. Les Directions des organismes et le Ministère font de la parité une préoccupation principale, mais aucune parité ne devient réalité avec des discours consensuels, si ses causes ne sont pas éradiquées, et sont même aggravées.

L'enquête menée de 2009 à 2010⁴ parlait de 50 000 précaires ; les données ministérielles récentes (mars 2014) les évaluent à 70 000. Près de 60% des répondants de l'enquête étaient des femmes. Facile à vérifier empiriquement par un tour des laboratoires et des services : les précaires sont souvent des femmes parce qu'elles exercent des fonctions administratives, ou qu'elles se concentrent dans des disciplines « féminisées » comme les sciences humaines et sociales. La précarité reproduit les inégalités de genre. Elle augmentera, vu la généralisation des contrats de financement au détriment des dotations pérennes. Des forces supplémentaires seront nécessaires pour avoir des résultats rapides : devinez la nature des emplois créés.

Femmes minoritaires dans l'ingénierie, la physique, les sciences de l'information, par rapport à la biologie, la philologie, la linguistique, la documentation. Parité en bonne voie en chimie, inexistante en informatique. Cela

malgré la parité obligatoire des jurys des concours d'ingénieurs, techniciens et administratifs. Pour les chercheurs, les sections du comité national, sensibilisées, s'efforcent de la respecter. Dans un récent concours en informatique, 70 candidats pour 2 postes, 8 femmes, 1 seule parmi les 14 auditionnés, reçue. Les hommes du jury ont évoqué « le changement » dans un laboratoire grâce à *une informaticienne* : « cela calmera certains esprits » (!).

Rien de tel pour un concours en linguistique : les femmes majoritaires, aucune réflexion sur la différence.

Des quotas de femmes par discipline, Madame la Ministre y songe, à l'instar des quotas en politique : « un peu humiliant, mais ça marche ». Comme pour le rôle dévolu aux sciences humaines et sociales (« montrer le marché, leurs chercheurs le connaissent mieux que les autres »), ainsi pour les femmes : elle encouragera leur présence puisqu'il faut « travailler

avec des gens représentant la société dans sa diversité », les enjeux de la science ayant « de plus en plus une composante "usage" ». Mais pourquoi un rôle *spécifique* pour les femmes en science ?

Les femmes sont bien plus représentées parmi les techniciens (64,5%) que parmi les ingénieurs de recherche (30,6%) ou les directeurs de recherche (26%). Vu la difficulté de promotion suite à la réduction des embauches, il est à craindre que l'amélioration de la place des femmes attendra.

La réflexion sur les femmes est indissociable d'une organisation de la recherche, d'une politique restituant la liberté de chercher. Une femme à la tête d'un grand établissement des « initiatives d'excellence » (IDEX) sarkoziennes ne fait pas progresser la parité. Pas de différence entre une femme de pouvoir et un homme de pouvoir. La cause des femmes en science avancera si tous ensemble, hommes et femmes, sont conscients de la nécessité d'abolir les clichés, mais aussi de redonner aux scientifiques le plaisir d'exercer leur métier non pour des objectifs de « compétitivité », mais pour le progrès de la connaissance et de la société.

Dina Bacalexi

Plafond de verre à l'INSERM
(répartition Homme/femme Bilan Social 2013)

Catégorie	%Homme	%Femme
Directeur Unité	79%	21%
Directeur Recherche	61%	39%
Chargé Recherche	47%	53%
Total Chercheurs	53%	47%
Total ITA	31%	69%
Total Inserm	40%	60%

⁴ Recherche précarisée, recherche atomisée, 2011.

Tu es syndiqué(e) au SNTRS-CGT, la retraite approche...

..., et tu as toutes les raisons de rester adhérent à la CGT, pour défendre tes conditions de vie à la retraite tout en luttant avec les actifs pour promouvoir le progrès social tout au long de la vie.



Depuis des années, les gouvernements successifs attaquent notre système de protection sociale et solidaire tout au long de la vie et diminuent le pouvoir d'achat de la majorité au profit d'une minorité. Comme les actifs, les retraités subissent cette politique et voient leurs pensions grignotées année après année.

Depuis avril 2013, date de la dernière revalorisation des pensions, celles-ci sont taxées de 0,3% pour la prise en charge de l'autonomie, et les déductions fiscales pour avoir élevé des enfants sont de plus en plus réduites. Avec les mesures d'austérité que vient d'annoncer Manuel Valls, les restes à charge pour les soins vont encore augmenter ainsi que les cotisations pour les assurances complémentaires, tout ceci dans un contexte de vie chère, de TVA augmentée... et la prochaine revalorisation des pensions n'interviendra au mieux qu'en octobre 2015 ! Seule une puissante mobilisation de tous, actifs et retraités, peut inverser cette politique pour sauver et améliorer notre système de protection sociale solidaire, reconquérir des services publics de proximité, développer l'aide au logement ainsi qu'une meilleure accessibilité aux loisirs et à la culture

... En restant adhérent à la CGT à la retraite, tu seras un acteur des luttes syndicales pour empêcher le retour à la misère pour beaucoup et en particulier pour les retraités.

Notre avenir et celui des générations futures dépendent de notre solidarité dans les luttes!

Pour rester à la CGT à la retraite et au SNTRS, **tu peux rester dans ta section** pour continuer à militer sur le terrain avec les actifs, pour la défense de l'emploi scientifique et de la recherche publique, et pour l'amélioration des conditions de travail et de l'action sociale (CLAS). **Tu peux également rejoindre la section nationale des retraités** du SNTRS où se retrouvent les adhérents retraités qui ne vont plus sur leur ancien lieu de travail, mais qui veulent pourtant participer aux luttes pour la défense de la recherche publique et de ses travailleurs. Adhérent à part entière du SNTRS, tu pourras participer aux actions du syndicat, continuer à recevoir le BRS ainsi que les informations envoyées par Internet et tu soutiendras financièrement ses activités. Sur le site du SNTRS, pour les actions spécifiques des retraités, tu consulteras la rubrique vie syndicale/retraités. Tu pourras aussi demander à être sur la liste d'envoi de l'union fédérale des retraités (UFR) de la FERC, pour recevoir des informations syndicales dont certaines sont spécifiques pour les retraités.

Tu peux aussi décider de te rapprocher d'une structure syndicale multi-professionnelle de la CGT proche de ton domicile, tout en restant au SNTRS si tu le souhaites, pour y militer localement avec les actifs ou les retraités sur des problèmes qui concernent directement ton quotidien. Les informations sur les structures existantes sont disponibles auprès des Unions départementales de la CGT.

Rester adhérent à la CGT, c'est aussi rester adhérent à Indecosa-Cgt pour des conseils ou démarches juridiques. L'Union confédérale des retraités (UCR) de la CGT, pour mener la bataille des idées auprès des retraités, édite un bimestriel, *Vie Nouvelle*, auquel tu pourras t'abonner individuellement ou auprès de ta section. Pour tes loisirs, tu pourras demander à rester adhérent au CAES en tant que retraité et, pourquoi pas, y militer. La Fédération des Associations Loisirs et Solidarité des retraités (LSR) créée par la CGT (<http://www.lsfede.fr/>) propose aussi beaucoup d'activités culturelles et de loisirs dans toutes les régions de France.

Bonne retraite avec la CGT !

Hors des frontières de la France

États-Unis



Les luttes victorieuses pour la liberté d'expression et les droits humains.

Après sept semaines d'action incessante, les étudiants pro-palestiniens et leurs soutiens ont

gagné : la *Northeastern University of Boston* a levé la suspension discriminatoire à l'encontre de l'association « *Students for Justice in Palestine* » (SJP) et leur a permis de reprendre leur place parmi les associations étudiantes reconnues. Le Président et le Doyen ont résisté aux pressions d'organisations droitières comme la *Zionist Organization of America*. La pétition internationale lancée par l'association *Jewish Voice for Peace*, les manifestations sur le campus et le soutien de près de 30 autres associations étudiantes ont contribué à ce succès.

Des universitaires pour une coopération internationale équilibrée et pacifique

La *Modern Language Association* (MLA, société savante de près de 30 000 membres dans 100 pays) a proposé début juin une résolution exigeant que le Département d'État conteste les restrictions imposées par Israël aux universitaires et chercheurs états-uniens invités à enseigner, à participer à des colloques et des programmes de recherche en Cisjordanie. Les coopérations étrangères, que les autorités palestiniennes encouragent vivement, sont pénalisées par l'absurdité de ces restrictions. La MLA considère que les restrictions sont une violation du droit international, puisque Israël, en tant que puissance occupante, ne doit pas mettre des obstacles au droit à l'éducation.

Malheureusement, cette résolution n'a pas obtenu la majorité requise : parmi les participants à la Convention annuelle de la MLA, 1 560 ont voté pour, mais 1 063 contre. La ratification a été manquée de 830 voix. Nos collègues états-uniens ont du chemin à faire. Nous osons espérer qu'une résolution semblable en France aurait obtenu la majorité, voire l'unanimité.

Grèce

Université privée payée par l'argent public

Combien êtes-vous prêts à payer, par temps de crise, pour une formation « d'excellence » en droit public européen, dans un cadre idyllique près du cap Sounion ? Combien l'État grec, lourdement endetté, a-

til déboursé en subventions publiques pour la Fondation (ou association non gouvernementale internationale) qui est derrière « l'Académie européenne de droit public » (nom de ce qui est en fait une université privée) ? Combien d'argent versé aux lobbyistes européens, pour recruter des membres de cette association, la « *European Public Law Organization* », soutenue par... les pouvoirs publics et Madame Diamantopoulou, ministre de l'Éducation nationale en 2011, lors de la demande d'autorisation d'ouverture de l'Académie ?

Dans des installations luxueuses disposant même d'un internat, seront dispensés des cours uniquement en anglais. Les sessions, du 25 août au 13 septembre, ne coûtent « que » 950 euros (l'une, donnant droit à un simple « certificate ») ou 1 900 si vous voulez participer à une deuxième en vue d'un « international master of laws ». Ne sont bien sûr pas inclus les frais d'hébergement ou de repas, ni aucun autre matériel pédagogique sauf électronique (payez donc vous-mêmes vos photocopies). On vous incite à acheter un « package » incluant un hébergement demi-pension et une excursion dans la belle île de Spetses, au golfe Saronique : encore un juteux partenariat avec quelque chaîne hôtelière ou tour-opérateur.

Le scandale, dénoncé par la presse, réside d'une part à la tromperie (maquillage d'un établissement universitaire privé en « association internationale non gouvernementale » pour éviter l'inconstitutionnalité), d'autre part au gaspillage de l'argent public au moment où les universités sont exsangues, leur personnel administratif sous le coup de licenciement, les salaires drastiquement réduits, les moyens supprimés. Quant à la caution d'une Ministre de l'éducation dont la mission est de défendre les établissements publics, elle ne surprend pas dans un pays qui s'apprête à vendre son littoral au plus offrant pour « réduire sa dette » et « attirer des investisseurs ».

L'École Supérieure des Beaux-Arts

Menacée de faillite, comme l'a indiqué en avril dernier à la presse son Prytane (NDLR. titre donné au Président des universités grecques) : cette École historique, dont sont issus des artistes de renommée internationale, « ne peut plus vivre avec un quart de son corps », c'est-à-dire amputée d'une grande partie de son personnel « mis en disponibilité », plus une réduction supplémentaire de 15% des crédits d'État. De 5,1 millions d'euros en 2010, son budget est

maintenant de 1,4 million. Elle ne survit que grâce à ses réserves, mais le Ministère des finances a mis ses fonds sous clé : il ne resterait donc qu'un an de fonctionnement, avant fermeture définitive. Cependant, « une bonne nouvelle » : une donation de la Fondation de l'armateur Stavros Niarchos a « sauvé » la bibliothèque, qui pourra ainsi déménager dans des locaux modernes, élaborer une politique de nouvelles acquisitions, disposer de toute l'infrastructure nécessaire, y compris un amphithéâtre de 85 places pour relier enseignement et recherche.

Financer des infrastructures universitaires et de recherche : voilà une nouvelle méthode d'optimisation fiscale pour des armateurs amis de la culture et de la connaissance.

Royaume-Uni

Précaires à temps partiel dénoncent leurs conditions de travail et réclament leur salaire

Cette année, près de 320 personnels précaires à temps partiel ont été recrutés par la School of Oriental and African Studies (SOAS) de Londres. En mai dernier, ils ont commencé un mouvement de protestation, en refusant de corriger les examens si les heures effectuées n'étaient pas payées. Ils estiment que près de la moitié de leur temps de travail est gratuit, ce qui relève de l'exploitation. Selon la direction, la satisfaction de la totalité de leurs demandes coûterait entre 1,4 et 1,7 millions de livres, ce qui ne pourrait être supporté par les finances de l'École. Les pétitionnaires ont adressé une lettre ouverte à leurs collègues et à l'opinion publique, où ils dénoncent des contrats « low cost » sans temps de recherche, ce qui fait d'eux une « armée d'enseignants dont on attend d'absorber l'expansion et la contraction d'un secteur de plus en plus dirigé par le marché ».

Le mouvement, soutenu par le syndicat UCU (University and College Union), a mis en lumière le problème de la surcharge de travail de tous les universitaires, y compris les titulaires qui travaillent à temps plein 60-80 heures/semaine, et les jeunes entrants qui se sentent obligés de les suivre et « d'être reconnaissants parce qu'on leur offre des postes leur permettant de développer leurs compétences et d'avoir de l'expérience ». Mais ce n'est qu'une façon de perpétuer le système : la pression augmente aussi pour les titulaires, obligés d'accroître leur charge de travail face aux jeunes recrutés plus compétitifs et « plus voraces ». Les témoignages des pétitionnaires recueillis par l'UCU mettent l'accent sur les pressions récurrentes pour travailler bénévolement, la non prise en compte de la charge de travail, le non paiement des

heures de cours et d'examens, et le dilemme des personnels entre leur souci de la réussite des étudiants et les privations qu'ils subissent quotidiennement.

La campagne FFFP (Fractionals For Fair Pay) a obtenu le soutien des étudiants, des personnels titulaires et d'éminents scientifiques comme Noam Chomsky et David Harvey. Les négociations avec la direction de la SOAS sont en cours, c'est pourquoi les collègues et l'UCU appellent à créer un rapport de forces qui leur permettra d'obtenir la reconnaissance de leurs droits et d'être enfin payés.

Turquie

Les universités privées : quelques éléments tirés du rapport publié par l'IFEA Georges Dumézil (USR3131 du CNRS)

Fondées pour la plupart après 1995, les universités privées turques (incluant celles de la partie occupée de Chypre du nord) concernent quelque 5% de la population étudiante et ne sont pas d'un haut niveau. Elles sont le plus souvent fondées par des « grandes entreprises éducatives », compagnies qui possèdent également des établissements secondaires et primaires. À 5 000-10 000 \$/an de frais de scolarité, elles s'adressent à une clientèle urbaine (Istanbul ou Ankara) qui compte par la suite émigrer vers les USA, et s'offrent les services de professeurs des meilleures universités publiques.

Fonctionnant comme des clubs privés, mais théoriquement sous la tutelle de l'autorité publique de régulation de l'enseignement supérieur turc, elles ont la réputation d'établissement pour « riches et mauvais élèves ». Le rêve de leurs dirigeants : les rendre « européennes », en échappant à tout contrôle public. Une ressemblance avec le cas de l'Académie privée grecque précitée : 11 universités privées sur 18 ont été fondées entre 1996 et 1998, favorisées par le soutien de Süleyman Demirel, Président de la République pendant cette période, qui a œuvré pour leur reconnaissance rapide par l'autorité compétente de l'État. Selon lui, elles allaient contribuer à « la renommée mondiale » de la Turquie.

Cet argument de « rayonnement international » ressemble fort à celui qui accompagne en ce moment en France les regroupements hétéroclites des futures Comue (communautés d'universités et d'établissements). Juste un peu actualisé : aujourd'hui, il faut être visible de Shanghai. Futurs personnels mis à disposition des Comue par les organismes de recherche : apprenons tous le chinois !